



GUIDE DES PRINCIPES FINANCIERS

Données indicatives en vue des calculs des budgets, des montants de coproduction et des prix de cession.

Ce guide apporte des indications chiffrées relatives à l'article 7 et suivants du Règlement Label+ romand, dispositif d'encouragement à la coproduction.

Les catégories de projet

Pour chacune des trois catégories S, M et L définies à l'alinéa 1 de l'article 7 du règlement, les montants de coproduction et des fourchettes de prix de cession attendus sont précisés. Le soutien de Label+ s'adapte en fonction du budget de création afin que l'addition des parts de coproduction et du soutien de Label+ couvre environ 70% du budget de création.

Le modèle de budget est à disposition sur le site internet de Label+ romand.

Les principes financiers se basent sur des estimations à prendre en compte pour le budget de création, les parts de coproduction et les prix de cession. Les montants sont en CHF.

Le budget de création

Les estimations salariales par personne se réfèrent aux temps de travail indicatifs suivants :

Idéation, recherche et création : 10 semaines (pour la direction du projet)

Création et répétition : 7 semaines (pour l'équipe au plateau)

Technique, costumes, décors : 2 semaines environ

+ 10% jours fériés et vacances

+ 20% charges patronales

+ Frais variables de production et administratifs

Les parts de coproduction

Pour chaque catégorie, S, M, L, des parts minimum de coproduction sont établies. Ces parts sont des minimums attendus, mais le montant total de coproduction peut être plus élevé que le minimum requis. Tout comme le nombre de structures productrices, qui doit être de quatre au minimum mais peut être plus élevé.

Le prix de cession

Le prix de cession est calculé pour deux représentations. Il se base sur une estimation salariale par personne.

2 jours de travail* sont comptés pour la première représentation, et 1 jour pour la deuxième.

Pour les dates supplémentaires dans un même lieu, il est compté 1 jour de travail par personne.

+ 10% jours fériés et vacances

+ 20% charges patronales

+ Frais variables de production

+ 20% forfaitaire de frais administratifs, et de diffusion

*pour les projets L, il est compté 3 jours de travail de l'équipe technique pour la première représentation.

Calcul des salaires

Les principes financiers se basent sur les recommandations du Syndicat Suisse Romand du Spectacle (SSRS.ch). Afin de prendre en compte la diversité des salaires suivant le barème recommandé du SSRS, l'ensemble des salaires sont calculés avec une médiane de CHF 6'000.-. Chaque structure productrice adapte dans son budget les salaires des personnes engagées sur le projet en fonction de leur âge et expérience professionnelle.

PROJETS S	MIN	MOY.	MAX
Nombre de personnes en tournée	2	3,5	5

Budget de création			
Nombre de personnes en création	5	7	9
Budget total de création Inclus frais variables de production et d'admin.	100'000	140'000	180'000

Part de coproduction par théâtre/festival	5'000	+	++
Nombre de structures coproductrices	4	+	++
Montant total minimum des parts de coproduction du projet	20'000	+	++
Soutien de label+	60'000	85'000	110'000
Montant restant à trouver	20'000	35'000	50'000

Prix de cession pour 2 représentations Inclus frais variables de production et d'admin.	2'700	4730	6'700
Prix de cession par représentation dès la 3 ^e dans un même lieu	960	1'630	2'300

PROJETS M	MIN	MOY.	MAX
NOMBRE DE PERSONNES EN TOURNEE	6	7	8

Budget de création			
Nombre de personnes en création	10	11,5	13
Budget total de création Inclus frais variables de production et d'admin.	185'000	210'000	240'000

Part de coproduction par théâtre/festival	5'000	+	++
Nombre de structures coproductrices minimum	4	+	++
Montant total minimum des parts de coproduction du projet *	40'000	+	++
Soutien de label+	100'000	115'000	130'000
Montant restant à trouver	45'000	55'000	70'000

Prix de cession pour 2 représentations Inclus frais variables de production et d'admin.	8'400	9'650	10'900
Prix de cession par représentation dès la 3 ^e dans un même lieu	2'900	3'300	3'700

* Pour les projets M, la part minimum par structure coproductrice est de 5'000 CHF, et la part minimum pour l'ensemble des structures coproductrices est de 40'000 CHF. Ceci afin d'encourager la solidarité et la coopération entre structures coproductrices, dont les moyens peuvent être très différents.

PROJETS L	MIN	MOY.	MAX
NOMBRE DE PERSONNES EN TOURNEE	9	10,5	12
Budget de création			
Nombre de personnes en création	14	16	18
Budget total de création Inclus frais variables de production et d'admin.	260'000	310'000	360'000
Part de coproduction par théâtre/festival			
	20'000	+	++
Nombre de structures coproductrices minium	4	+	++
Montant total minimum des parts de coproduction du projet	80'000	+	++
Soutien de label+	110'000	130'000	150'000
Montant restant à trouver	70'000	100'000	130'000
Prix de cession pour 2 représentations			
Inclus frais variables de production et d'admin.	14'000	16'150	18'300
Prix de cession par représentations dès la 3 ^e dans un même lieu	4'400	5'000	5'700

Version du 30 mars 2023